

INFORMATION PRELIMINAIRE

Fonds de placement immobilier réservé aux investisseurs qualifiés au sens des articles 10 al. 3 LPCC en relation avec les articles 4 al. 3 à 5 et 5 al. 1 LSFIn et 10 al.3ter LPCC

Realstone Industrial Fund – Augmentation de capital prévue en mars-avril 2025

Lausanne, le 18 novembre 2024

Le Realstone Industrial Fund va procéder à une augmentation de capital du 24 mars 2025 au 04 avril 2025. La date de libération est prévue pour le 11 avril 2025.

L'objectif de l'émission est de financer de nouvelles acquisitions pour accroître la taille du fonds et intégrer de nouveaux actifs industriels. Des opportunités d'acquisition ont été sécurisées cette année et permettront de compléter les actifs du portefeuille selon les montants levés.

Le montant de l'émission, les conditions ainsi que le prix d'émission seront précisés ultérieurement.

Realstone Industrial Fund – Avantages

- Exposition à l'immobilier industriel, offrant une opportunité de diversification par rapport aux autres classes d'actifs immobiliers (résidentiel et commercial)
- Rendement cash-flow élevé offert par l'immobilier industriel: la classe d'actifs affiche une prime de rendement par rapport à l'immobilier résidentiel et à l'immobilier de bureau
- Faible volatilité historique des rendements immobiliers industriels en tant que classe d'actifs, créant un rapport risque / rendement favorable pour les investisseurs
- Opportunités de développement sur des sites industriels disposant d'une réserve foncière proche des villes, pouvant représenter une création de valeur supplémentaire pour les investisseurs
- Equipe de spécialistes de l'immobilier industriel et commercial avec un modèle de gestion des risques rigoureux

DISCLAIMER Ce document et ses éventuelles annexes ont été préparés à titre d'information seulement et n'ont pas force de loi. Ils ne constituent pas une recommandation d'achat et ne doivent pas servir de base à un quelconque investissement. Pour connaître les performances passées des fonds de placement, il est recommandé de consulter les précédents rapports annuels et les factsheets trimestrielles. Les performances historiques ne représentent pas un indicateur des performances courantes ou futures. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts. Les informations contenues sur les sites web ne peuvent pas être considérées comme des conseils d'ordre juridique, fiscal ou autre. Il est vivement conseillé aux investisseurs intéressés par les fonds de consulter un spécialiste (intermédiaire financier professionnel) avant de prendre une décision de placement. La publication de documents hors de Suisse peut être soumise à certaines restrictions.